



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1941

EXISTANT DEPUIS QUARANTE-QUATRE ANS

1897-1941

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.

Abonnement: \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire

L'honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE, NUMÉRO 40

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

LE VENDREDI, 3 OCTOBRE 1941

Instruction publique

Vérités anciennes et toujours nouvelles

Il y a vingt-deux ans, je disais au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et j'écrivais dans L'AVENIR DU NORD ce que nous mettons de nouveau sous les yeux de nos lecteurs, aujourd'hui.

On me pardonnera de me citer, mais il est intéressant et instructif de rappeler les arguments sur lesquels s'appuyait alors l'opinion de ceux qui, au risque de compromettre leur réputation de catholiques orthodoxes, demandaient l'Instruction obligatoire dans certains cas.

Grâce à Dieu, il est possible de parler de cette question, aujourd'hui, sans devenir suspects aux yeux de quelques esprits ombrageux. Voici donc ce que je disais et écrivais en février 1919:

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Question brûlante où la discussion de part et d'autres jette plus de feu que de lumière.

Pourquoi? 1° — Parce que certains esprits radicaux y ont donné leur adhésion. Comme si cela suffisait pour rendre, en soi, le projet mauvais! Mais alors, il faudrait être contre l'accroissement du salaire des instituteurs, contre la compétence du personnel enseignant, contre l'hygiène dans les écoles parce que certains radicaux le désirent avec nous.

Il n'est pas moins vrai que l'adhésion de certains radicaux à l'Instruction obligatoire a rendu cette question brûlante.

2° — L'autre raison qui a envenimé la discussion sur ce sujet, c'est que certains catholiques ont condamné l'Instruction obligatoire au nom de l'Eglise, des principes catholiques.

Il me semble que je puis être en faveur de l'Instruction obligatoire sans être ni un radical ni un hérétique.

EN PRINCIPE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE EST UNE QUESTION LIBRE

Nous trouvons pour et contre cette mesure des opinions également respectables. On a cité maintes et maintes fois l'opinion de Mgr Ireland, du cardinal Manning, de l'abbé Sertillanges, professeur de philosophie morale à l'Institut Catholique de Paris, de Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, de l'abbé Paul Vigué, éminent théologien français, tous en faveur de l'Instruction obligatoire; le cardinal Zigliara dans sa *Summa Philosophica* admet qu'en théorie l'Etat a le droit de décréter l'Instruction obligatoire.

Le premier et le principal intéressé dans l'Instruction publique c'est le père de famille.

Il découle de cette vérité élémentaire que c'est aux parents et plus particulièrement aux pères qu'incombe le devoir et que par conséquent appartient le droit d'outiller leurs enfants de façon qu'ils puissent s'en tirer par eux-mêmes dans la carrière qu'ils ont à fournir dans la société dont ils font partie.

Dans la pratique de la vie, on fait pour l'Instruction ce qu'on fait pour la vie matérielle, on procède à la division du travail. De même qu'aucun citoyen dans les sociétés civiles ne pourvoit directement et par lui-même à son vêtement, à son logement, etc., mais fait exécuter, moyennant une compensation adéquate, ces différents services par des hommes de différents métiers; de même les pères de famille délèguent à des gens spécialement entendus en fait d'Instruction, le soin d'instruire leurs enfants de la façon dont eux-mêmes l'entendent.

L'Etat, ne peut s'arroger le monopole de l'Instruction intellectuelle.

L'Etat, pourtant, a le droit d'intervenir. L'Etat peut et doit se substituer aux initiatives privées, quand elles font défaut ou qu'elles sont impuissantes à accomplir leur fonction de la façon qu'exige le bien commun.

L'Etat peut-il décréter l'Instruction obligatoire? ai-je un jour demandé à un prêtre distingué, professeur à l'une des grandes universités de Rome. Voici quelle a été sa réponse que j'ai par écrit:

"L'Etat a ce droit et si, de fait, un grand nombre de pères de famille n'accomplissent pas le devoir d'outiller leurs enfants pour la vie par une instruction que la civilisation a rendu nécessaire pour s'en tirer convenablement, et que les moyens de persuasion et d'encouragement soient demeurés inefficaces, l'Etat non seulement peut mais doit décréter l'obligation pour les pères de famille de donner ou de faire donner à leurs enfants cette instruction nécessaire, par des écoles dues à l'initiative privée si elles existent et en sont capables, et à défaut de celles-ci, par un enseignement qu'il organise lui-même."

EN PRATIQUE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE EST UNE MESURE DISCUTABLE

D'un côté comme de l'autre, on trouve des opinions également respectables.

On manipule, de part et d'autres, les statistiques pour en arriver à des conclusions différentes et opposées.

Ceux-ci ne veulent pas reconnaître l'Instruction obligatoire comme une nécessité; ceux-là leur répondent qu'une chose non nécessaire ne vaut pas dire une chose inutile.

D'autres soutiennent qu'une telle mesure n'a pas prouvé ailleurs qu'elle était d'une complète efficacité; on leur réplique qu'une loi n'ayant pas une complète efficacité ne devient pas nécessairement une loi inutile ou nuisible, (exemple: la prohibition, l'obligation du repos dominical).

Un groupe d'ouvriers est favorable à l'Instruction obligatoire, un autre groupe n'en veut pas.

Certaines associations la demandent, d'autres la réprouvent.

OPTION LOCALE

Sans nous arrêter, aujourd'hui, à scruter des statistiques, à calculer le degré d'efficacité d'une loi d'Instruction obligatoire pour toute la province, à nous demander si la mise en vigueur d'une telle loi sera pratique, possible, facile et utile dans tous les coins et recoins de la province, il doit nous apparaître indiscutable que dans certaines municipalités une telle loi sera non seulement praticable mais utile et bonne.

Dans certains grands centres, par exemple, dans certaines villes industrielles où la jeunesse est fortement tentée d'abandonner l'école pour la manufacture, où les parents négligent leur devoir vis-à-vis de leur instruction pour faire travailler leurs enfants dans les fabriques et où l'Instruction publique n'est que le nom d'un salaire sans souci de leur instruction la plus élémentaire.

Le tribunal des Jeunes Délinquants, de la ville de Montréal, vient de déclarer dans son rapport pour 1918 que 14 pour cent des délinquants dont il a eu à s'occuper ne pouvaient ni lire ni écrire! Et combien d'autres illettrés existent sans doute à Montréal et ne sont pas passés devant ce tribunal.

Dans la ville de Saint-Jérôme, une foule d'enfants désertent l'école pour fréquenter la fabrique, et cela avant de savoir lire ou écrire ou calculer convenablement. Il y a bien une loi défendant aux industriels d'employer des enfants au-dessous de quatorze ans et même de seize ans s'ils ne savent lire ou écrire. Mais cette loi n'est pas assez sévère et on en surveille mal l'exécution. Aucune autorité locale n'y voit, n'est chargée d'y voir. Si la commission scolaire de l'endroit décrétrait l'Instruction obligatoire pour les enfants sous sa juridiction, elle prendrait les moyens efficaces de faire respecter la loi.

Si donc la Législature peut, en théorie, intervenir, elle doit le faire en conformité avec les désirs de l'opinion publique, en respectant l'autorité des parents.

La situation internationale

(par la British United Press)

Les armées allemandes en Russie semblent avoir atteint la phase culminante de leur investissement de Léninegrad. Peterhof, située à 18 milles de l'ancienne capitale, presque en face de la base de Cronstadt, a été capturée par l'ennemi. La flotte soviétique de la Baltique, rangée en rade du port de Léninegrad, est actuellement la cible de l'artillerie lourde des Allemands; sa situation est des plus dangereuses. On ne croit pas que les navires russes puissent maintenant s'échapper dans l'Atlantique, on pense qu'ils chercheront refuge dans les eaux suédoises lorsqu'il n'y aura plus aucun espoir d'échapper à l'ennemi. Il faut espérer que tous les navires seront aborder avant d'être abandonnés par leurs équipages.

Léninegrad est vraiment dans une situation très critique. Les défilés violemment bombardés du vivres, il n'y a plus d'électricité et l'aqueduc ne fonctionne plus. Les Allemands ont l'immense avantage de pouvoir renouveler leurs troupes et d'amener des renforts d'avoir des vivres et des munitions en abondance. Malgré leur héroïsme, les troupes soviétiques assiégées ne pourront jamais parvenir à repousser l'envahisseur. La chute de la ville, si elle n'est pas encore très prochaine, est malheureusement certaine.

Dans le secteur central, les Russes conservent l'initiative des opérations. Dans le nord, Mourmansk a su résister jusqu'ici aux assauts répétés des troupes finno-allemandes mais cependant l'ennemi occupe presque toute l'étendue de la voie ferrée qui mène à Léninegrad.

CE QUI SE PASSE EN UKRAINE

C'est en Ukraine que les succès des Allemands et de leurs alliés sont particulièrement importants. Malgré des efforts désespérés, la plupart des troupes soviétiques encerclées par les Allemands derrière Kiev se voient menacées d'annihilation. Les troupes hongroises sont maintenant en vue Kharkov, une des plus importantes villes du bassin du Donetz. Des troupes allemandes postées à l'est du Dnieper exécutent actuellement une offensive contre la Crimée. Les bombardiers-piloteurs mènent l'assaut, bombardant sans répit les routes, les chemins de fer et les positions stratégiques.

On signale que des centaines d'avions de transport et des troupes soviétiques triées sur le volet ont été massées dans l'Ouest en vue d'une attaque contre Sébastopol semblable à celle de la base navale est actuellement violemment bombardés du haut des airs. On signale encore d'importantes concentrations d'escadrons près de Varna, en territoire bulgare.

La bataille de l'Ukraine ne perd donc rien de son intensité. Odessa qui tient toujours héroïquement est maintenant bombardée par terre et par mer.

Maintenant que les hongrois sont à Kharkov, que les troupes roumaines (Suite à la deuxième page)

Comme nous l'admettons tous, le premier et le principal intéressé dans l'Instruction publique c'est le père de famille; laissons donc les pères de famille décider eux-mêmes, dans la pleine possession de leur autorité et de leur autonomie, s'il est opportun ou non, nécessaire ou non, utile ou non de décréter l'Instruction obligatoire dans le territoire municipal où ils vivent.

Actuellement, les pères de famille voudraient sévir contre les négligents, ils ne le pourraient pas. Que la loi les autorise donc à le faire, s'ils le veulent. Les commissaires d'écoles sont les mandataires directs des volontés des parents touchant l'Instruction publique. En remplissant les devoirs de leur charge ils donnent suite aux volontés des parents. S'ils dépassent les désirs des parents, ils seront jugés et condamnés par eux aux élections et seront remplacés par d'autres. Tel est l'esprit de notre constitution, son fonctionnement normal et régulier.

Si l'Etat, en principe, a le droit d'intervenir pour protéger l'enfant et la société contre la négligence coupable de certains parents, à plus forte raison une commission scolaire composée des mandataires immédiats des parents pour les choses de l'Instruction a-t-elle ce droit.

Demandons donc à la Législature d'autoriser les commissions scolaires à exercer ce droit.

C'est pourquoi je propose ce qui suit: Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique suggère à la Législature de la province de Québec d'amender la loi de l'Instruction publique en y ajoutant des dispositions autorisant les commissions d'écoles d'une municipalité de décréter obligatoire la fréquentation scolaire des enfants de sept à quatorze ans étant sous leur juridiction, et de déterminer, dans les amendements à la loi, la sanction qui pourra rendre efficace une telle loi.

Dans le temps, plusieurs commissions scolaires de notre province se prononcèrent dans le même sens.

Le passé éclaire le présent.

L'Instruction de la jeunesse

Personne n'a jamais prétendu que l'Instruction obligatoire fût la panacée à tous les maux. Ce n'est qu'un moyen d'obvier à l'impréparation manifeste d'un trop grand nombre de nos enfants qui sont incapables de suivre l'enseignement de nos écoles techniques et de nos écoles d'arts et métiers, parce qu'ils n'ont pas eu l'avantage de recevoir les éléments d'une instruction primaire suffisante. A une réunion de la Chambre de commerce des jeunes, le sénateur Raoul Dandurand a saisi l'occasion de signaler l'importance de cette question et de rappeler à ses jeunes auditeurs la lutte qui s'est livrée sur ce problème vital il y a environ vingt-cinq ans. Depuis ce temps, nous avons fait des progrès; personne parmi nous ne soutient plus que ce soit une atteinte à la religion que de rendre obligatoire la fréquentation scolaire. Nous avons eu sous les yeux des exemples éloquentes qui doivent faire taire les doutes de toutes les consciences timorées. N'est-ce pas Sa Sainteté Pie XI lui-même qui révélait son sentiment à cet égard dans la loi sur les sources du droit, quand il écrivait: "L'Instruction élémentaire est obligatoire, à partir de l'âge de six ans jusqu'à celui de quatorze ans révolus pour les enfants des deux sexes. Ceux-ci, tant qu'il ne sera pas établi d'écoles dans la Cité du Vatican, devront fréquenter celles de Rome que désignera le gouverneur après entente avec l'autorité civile. Les parents ou tuteurs qui contreviendront à l'obligation précitée seront

punis d'une amende pouvant atteindre 500 livres et d'un emprisonnement pouvant s'élever à dix jours, à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils sont en mesure de donner l'Instruction privée à leurs frais et avec des moyens appropriés."

Nous avons tenu à citer ce texte parce qu'il révèle combien la plus haute autorité religieuse comprend les nécessités contemporaines et n'a nullement l'intention d'être en contradiction avec les exigences modernes. Il est aujourd'hui acquis que la fréquentation scolaire obligatoire n'est en aucune façon attentatoire aux dogmes de l'Eglise. En exposant cette question à la Chambre de commerce des jeunes, le sénateur Dandurand, qui a toujours été un ardent apôtre de l'éducation, a bien pris soin de noter qu'il n'existe plus à cet égard aucun conflit de doctrine. A examiner les statistiques de la fréquentation scolaire, on ne peut s'empêcher de souhaiter qu'une législation intervienne pour obliger nos jeunes gens à acquérir les connaissances nécessaires qui leur permettront d'atteindre au premier rang et de se tailler un avenir conforme à leurs légitimes aspirations. Qu'on ne s'y trompe pas, les partisans de l'Instruction obligatoire n'ont pas d'autre but. Ils n'ont qu'un désir: permettre à notre jeunesse d'accomplir sa mission et de dépasser ses aînés. C'est ainsi qu'ils rendront à leur pays les services que tous, nous attendons de la jeune génération.

Le Canada

Un avis relatif au travail des enfants

L'inspecteur en chef du service d'inspection des établissements industriels et commerciaux M. Clovis Bernier, désire communiquer aux intéressés l'avis suivant:

"Aux termes de la loi il est prohibé d'employer un garçon ou une fille de moins de quatorze ans, à tout patron d'un établissement industriel (manufacture, fabrique, usine, chantier, ateliers de tous genres, et leurs dépendances, etc.) ou d'un établissement commercial (magasin, épicerie, boucherie, pharmacie, restaurant, kiosque de journaux, etc.), à toute personne exerçant une industrie ou un commerce, à tout propriétaire, locataire ou gérant d'un théâtre ou cinéma, d'une salle d'amusements (salle de quilles, de pool, de billard, de danse, etc.), d'une arène, estrade, stade, etc., d'un café, club, hôtel, salle à manger, etc., d'une compagnie de télégraphe employant des messagers, ou, dans les cas des imprimeurs ou agents faisant distribuer les annonces et prospectus, à toute personne ou compagnie employant des garçons ou filles comme messagers.

"De plus, cette prohibition se maintient jusqu'à l'âge de seize ans pour ceux qui ne savent lire et écrire couramment et facilement.

"Tout patron d'un garçon ou d'une fille âgé de quatorze à seize ans, employé comme susdit, doit

s'assurer que l'enfant est porteur d'un certificat, délivré par le Service d'inspection des établissements industriels et commerciaux, 97, rue Notre-Dame, Montréal, sur présentation de l'extrait de baptême de l'enfant.

"Si le patron emploie un garçon ou une fille qui ne se sont pas conformés aux prescriptions de la présente loi, il ne peut, dans le cas d'accidents, se prévaloir de la faute de la victime.

"Toute personne ou compagnie qui néglige de se conformer à quelque-une des prescriptions de la présente loi encourt une pénalité pour chaque infraction."

Les inspecteurs du Travail ont reçu instructions de s'assurer que la loi est rigoureusement observée."

Le contrôle des loyers

Ottawa, Canada, le 25 septembre, 1941. — L'extension du contrôle des loyers aux villes de Lachute, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse de Blainville et Sainte-Rose, et aux municipalités de Chatham, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse de Blainville et Saint-Janvier, toutes dans la province de Québec, fut annoncée aujourd'hui par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

"Cette nouvelle ordonnance de la Commission stipule que, à compter du 1er octobre 1941, inclusivement, les loyers maxima qui peuvent être exigés dans ces régions seront ceux prévalant au 2 janvier 1941, ou, si le logement n'était pas loué à cette date, le loyer payable d'après le dernier bail en 1940", expliqua monsieur le juge Martin, administrateur des loyers.

"Un locateur n'est pas tenu et ne doit pas payer plus que le loyer maximum fixé par cette ordonnance", ajouta monsieur le juge Martin.

Les demandes des locateurs pour variation de ce loyer maximum devront être présentées sous forme d'avis de requête déposé chez les greffiers de la cour du magistrat à Lachute, Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse de Blainville. Les locataires sont tenus de remplir des formulaires qui peuvent être obtenus aux bureaux de ces greffiers, indiquant les circonstances spéciales sur lesquelles se base leur appel, et d'appuyer ce renseignement par une déclaration sous serment. Les appels des locataires en vue d'une réduction du loyer fixé ou d'une détermination de loyer d'un logement construit depuis le 2 janvier 1941 doivent également être déposés chez les greffiers et être appuyés d'une déclaration sous serment.

Impérissable mémoire du curé Labelle

Voici l'avant-propos écrit par le directeur de L'AVENIR DU NORD pour la brochure contenant les articles de Mme Cécile Prevost-Lamarre sur le curé Labelle.

La presse a fort bien accueilli cette brochure qui a un grand succès dans le public.

Grâce à notre collaboratrice, L'AVENIR DU NORD ne pouvait mieux souligner le 50e anniversaire de la mort du curé Labelle.

AVANT-PROPOS

En 1941 tombe le cinquantième anniversaire de la mort du curé Labelle.

A cette occasion, la presse et la radio ont rappelé les faits saillants de la vie de cet illustre compatriote chez qui l'idée et l'action ont toujours marché de pair dans un vigoureux élan vers un grand idéal. Cette vie, apparemment légendaire et cependant véridique, a déjà été relatée par de nombreux annalistes dont le plus récent est M. l'abbé Elle-J. Auclair. (1)

L'Avénir du Nord qui, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis quarante-cinq ans, a voué un culte particulier au curé Labelle, a voulu recueillir et réunir comme en un faisceau les idées, les projets, les faits et gestes, les réalisations du célèbre curé de Saint-Jérôme, surnommé l'apôtre de la colonisation et le roi du Nord.

L'Église du curé Labelle qui orne la manchette de l'Avénir du Nord atteste notre fidèle admiration pour ce prêtre patriote qui a su voir et prévoir, penser, vouloir et agir dans l'intérêt de ses compatriotes et de la grande patrie canadienne. Le nom seul de l'Avénir du Nord met constamment en évidence les magnifiques résultats des gigantesques travaux accomplis par l'apôtre de la colonisation dans cette vaste région qui s'étend bien loin, au nord de la métropole, et qu'il a ouverte à la prospérité dont nous sommes, aujourd'hui, les témoins. L'Avénir du Nord, mais il éclate à nos yeux éblouis par le rapide et merveilleux développement qui a suivi la puissante poussée du curé Labelle et de ses héroïques collaborateurs.

Ce grand rêveur, qui fut aussi un étonnant réalisateur, a voulu, entre autres beaux desseins devenus des faits accomplis, que le nord de Montréal devint l'un des bastions de la race canadienne-française dans la province de Québec. C'est fait.

L'Avénir du Nord a donc voulu, en cette année 1941, ranimer le flambeau du souvenir du curé Labelle. Alors que la presse et la radio célébraient à l'envi sa grande mémoire, notre journal a tenu à retracer les grandes lignes d'une vie consacrée à l'oeuvre capitale du progrès de notre province par la colonisation, par la fidélité au sol canadien, par l'exploitation de nos ressources naturelles grâce à notre travail et à nos capitaux.

Madame Cécile Prevost-Lamarre, issue d'une vieille famille de Saint-Jérôme et très attachée aux beaux pays d'en-haut, qui furent le royaume du curé Labelle, a écrit dans l'Avénir du Nord une série d'articles où elle a réveillé des souvenirs endormis, fait revivre des événements oubliés, et où elle a appris à la nouvelle génération une foule de choses que celle-ci ne connaissait pas.

Cette randonnée par monts et par vaux à la suite du roi du nord jette une lumière plus vive sur la personnalité d'un Canadien-français dont la féconde carrière est trop peu connue. Bien documenté, le récit de Madame Lamarre a une valeur historique. Au surplus, ses commentaires nous semblent en parfaite harmonie avec l'idéal poursuivi par le roi du Nord.

Nous croyons rendre un hommage nouveau à la mémoire du curé Labelle en publiant en brochure les articles que lui a consacrés une "femme du nord", cinquante ans après la mort de ce prêtre-patriote dont on doit toujours se souvenir au pays de Québec.

JULES-EDOUARD PREVOST

(1) "Le curé Labelle. Sa vie et son oeuvre", par l'abbé Elle-J. Auclair. Librairie Beauchemin, Montréal, 1930.

loyers maxima fixés seront reçus Les demandes de variation des jusqu'au 31 décembre 1941, inclusivement.

Les dates pour l'audition des demandes concernant les loyers peuvent être fixées par le Comité local des loyers et lorsque l'un ou l'autre des intéressés veut opposer une demande de variation de loyer, il peut ainsi faire par déclarations sous serment déposées chez le greffier ou par témoignage oral à l'audition elle-même.

Le magistrat de district Donat Lalonde est constitué en comité local des loyers pour toutes ces régions additionnelles et il est muni du pouvoir d'obtenir tout renseignement sur les propriétés s'il le désire. Sa décision sera finale et concluante lorsqu'approuvée par l'administrateur des loyers.

Les demandes de variation des loyers et locataires de Brownsburg, loyers maxima faites par les locataires de Québec, devront être présentées à l'Avénir au Comité des loyers à Lachute. Bien que cette dernière ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre modifie la procédure pour présenter les demandes concernant les loyers à Brownsburg, cependant, les loyers dans cette municipalité qui fut placée sous le contrôle en octobre 1940, demeurent fixés au taux du 2 janvier 1940. La dernière date de la présentation d'une demande en vue d'une variation de loyer à Brownsburg expira le 31 décembre 1940 et des nouvelles demandes peuvent être faites seulement si des circonstances spéciales sont survenues après cette date.

Bien que toutes les demandes formelles de variation des loyers maxima fixés doivent être considérées par le Comité local des loyers, cependant, les plaintes relatives aux violations de l'ordonnance fixant les loyers à la réduction des services, aux expulsions illégales, ou à autres infractions aux règlements de la

Etes-vous inscrits sur les listes électorales?

L'inscription sur la liste électorale provinciale se fait annuellement du 1er au 15 septembre et ce devoir incombe aux secrétaires-trésoriers de chaque municipalité. Cette liste sera la seule officielle si au cours de l'année il y avait des élections générales ou partielles.

Dans nos municipalités, comme ailleurs, cette liste a été faite dans la période fixée. Cette liste peut être consultée chez les secrétaires-trésoriers jusqu'au 30 septembre. Il serait important pour vous de vous assurer si votre nom y est inscrit; si par hasard il ne l'était pas, vous pouvez l'y faire inscrire en présentant au secrétaire-trésorier une demande écrite à cet effet. Du 1er au 15 octobre, le Comité municipal examine et fait les corrections voulues selon les plaintes reçues. Aucune demande d'inscription ne peut être considérée après le 30 septembre.

Toute personne, tant du sexe masculin que du sexe féminin, de 21 ans et plus, a droit de vote aux élections provinciales. Les personnes mariées, même si elles ont moins de 21 ans, ont aussi droit de vote.

Il se peut que des oublis se glissent dans la confection de ces listes; il appartient donc aux intéressés de s'assurer par eux-mêmes si leur nom est bien inscrit.

Commission des prix et du commerce en temps de guerre, devraient être rapportées par lettre directement à l'administrateur des loyers à Ottawa, où elles seront promptement étudiées.

Des brochures expliquant les règlements sur les loyers de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des greffiers chez qui les demandes doivent être déposées dans ces régions additionnelles.

Soir paisible

Soir paisible qui viens sur la plaine d'Ivoire, Appasant la pénombre où s'estompent les blés...

Soir paisible, qui viens dans l'ombre salutaire, Portant sur ton épaule une moisson de paix, Laisse couler en nous la douceur d'une haleine...

Soir paisible, qui viens au bord du firmament Avec des gestes doux et chers infiniment, Pour abriter le jour de ton manteau d'ébène...

Soir paisible, reviens! L'angélus a tinté; Nos yeux sont attendris, l'ombre est pure et divine...

Marie LEMIEUX

Chronique féminine

Les femmes supportent mieux les bombardements que les hommes

Au cours de l'été, on a tenu dans plusieurs villes du Canada des exercices d'obscuration. Heureusement, grâce à la résistance de notre première ligne...

naie de leur pièce et à leur enlever à tout jamais, comme Dollard aux Iroquois, le goût de venir ici. Mais tant que cette besogne n'aura pas été menée à bien...

Cette commotion nerveuse que les spécialistes appellent la psychonévrose a reçu chez les Anglais, lors de la dernière guerre, le nom mieux connu de "shell shock".

On a trouvé que les femmes frappées d'hystérie à la suite d'un bombardement se souvenaient mieux des détails de leur épreuve et étaient plus enclines à les raconter.



POUR LA FEMME ET LA MAISON

La colonne de beauté dirigée par Cousine Blanche. Diplôme de l'Université de Beauté de Paris.



L'odeur fétide de la transpiration

Rien n'est plus désagréable que l'odeur particulière assez forte que génère la transpiration. Et le pire c'est que la personne dont l'odeur est offensante au point d'être répulsive...

Les hommes font leur devoir quand même mais dans un état d'excitation mentale — souvent réprimée par un effort épuisant de la volonté — qui produit chez eux plus d'affolement et de crises d'hystérie.

On a trouvé que les femmes frappées d'hystérie à la suite d'un bombardement se souvenaient mieux des détails de leur épreuve et étaient plus enclines à les raconter.

Il vaut mieux recourir à des lotions désodorisantes qui, sans supprimer complètement la transpiration, la diminuent et neutralisent l'odeur désagréable qu'elle génère.

C'est pourquoi il importe tant que chacune de nous, même si elle transpire peu, fasse usage d'une lotion désodorisante sans danger, ne contenant ni sulfite de carbone ni alun, pour protéger sa santé autant que ses robes!

Mon feuillet sur la transpiration vous donne de précieux renseignements à ce sujet. Faites-m'en la demande et je serai heureuse de vous l'adresser.

laboratoires quand on saura que le nombre des examens effectués annuellement par la division est passé de 57,232 qu'il était en 1928 à 305,016 durant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1941.

Signature Blanche

OPTOMETRISTE-OPTICIEN Bachelier en Optométrie. Spécialité: EXAMEN DE LA VUE. PAUL E. TALBOT, Ba. O. 330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME.

305,016 durant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1941. Les laboratoires du département desservent la population de la province de Québec par l'intermédiaire de ses trois mille médecins et de ses quelques centaines d'ingénieurs.

DÉTACHE la graisse DES USTENSILES. INUTILE de frotter plats et autres ustensiles dans l'eau de vaisselle répugnante; il suffit de les faire tremper dans une solution* de Lessive Gillett Pure en Flocons! Celle-ci détache la graisse et les parcelles d'aliments qui collent aux ustensiles...

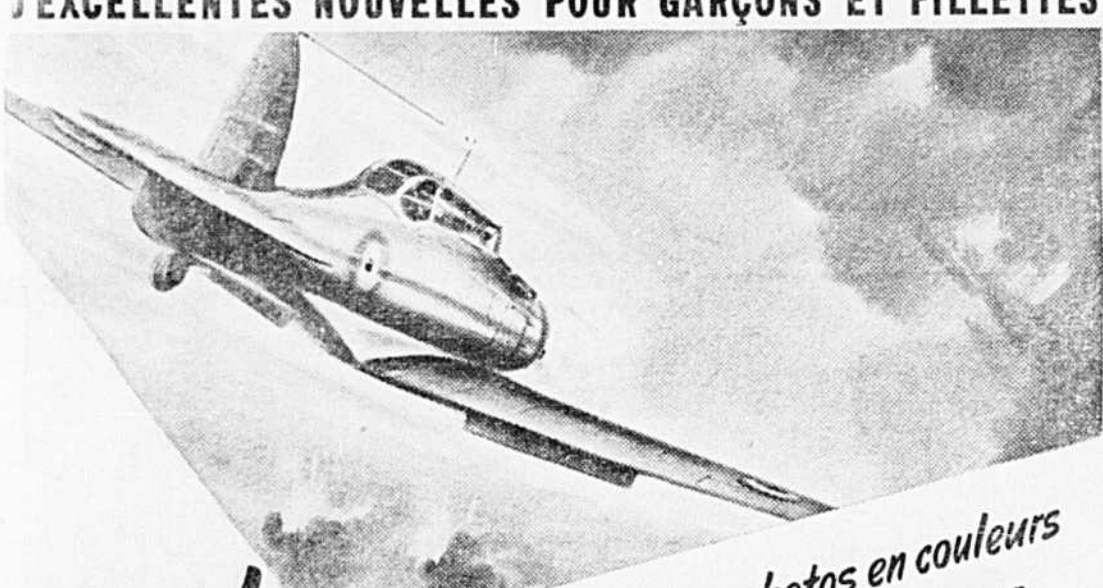


FIABLE... PURE et SAINE. La "MAGIC" assure toujours une mie tendre et légère. MAGIC BAKING POWDER.

Sachez prévoir. Vous ne connaissez pas l'avenir. Il peut être fait de prospérité ou de misère. Imitez l'écureuil, accumulez une réserve. Préparez-vous pour l'après-guerre.

DÉPENSONS MOINS AFIN D'ACHETER PLUS DE CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE. Le prodige aide l'ennemi. Il faut réduire ses achats au strict nécessaire, afin de rendre disponibles plus de main-d'œuvre et de matériaux que le Canada affectera à la poursuite de la guerre.

L'EXCELLENTE NOUVELLE POUR GARÇONS ET FILLETES



Voilà! Une nouvelle série de ces magnifiques photos en couleurs d'avions de combat et de navires de guerre britanniques

GRATIS EN ÉCHANGE D'ÉTIQUETTES DE SIROP "CROWN BRAND"

29 PHOTOS À VOTRE DISPOSITION

Ces magnifiques photos, les plus belles jamais offertes gratis en échange d'étiquettes, ont été accueillies avec tant d'enthousiasme dans tout le Canada que plusieurs autres ont été ajoutées à la liste.

- COLLECTIONNEZ LA SÉRIE DES MAINTENANT! Bombardier Bristol "Beaufort", Boeing "Fortress Volante", Consolidated "Liberator", Hydravion "Catalina", Bombardier Lockheed "Hudson", Bombardier "Skua", Bristol "Beaufighter", Bell "Airacobra", Curtis "Tomahawk", Lockheed "Lightning", "Lysander", "Harvard", "Spitfire", Hawker "Hurricane", Boulton Paul "Defiant", Bombardier Vickers "Wellington", Bristol "Blenheim", Hydravion "Sunderland", H.M.S. "Warspite", H.M. Contre-Torpilleur (classe Tribal), H.M.S. "Ark Royal", H.M. Sous-marin (classe Shark), Canot Torpilleur

Vous n'avez qu'à inscrire votre nom et votre adresse ainsi que les noms des photos désirées au revers d'une étiquette de sirop CROWN BRAND (une étiquette complète pour chaque photo désirée).

Ces magnifiques photos peuvent aussi être obtenues en échange d'une étiquette complète d'une boîte de SIROP LILY WHITE ou de deux dessus de boîtes de n'importe quel des produits suivants: FÉCULE DE MAÏS BENSON, FÉCULE DE MAÏS CANADA ou EMPOIS ACME GLOSS (pour chaque photo désirée)

LE SIROP CROWN BRAND THE CANADA STARCH COMPANY LIMITED - MONTREAL

HYGIENE Aux laboratoires du ministère de la santé. "Jamais les microbes ne cessent leurs activités pernicieuses et la saison dans laquelle on se trouve est toujours une saison particulièrement périlleuse à ce point de vue."

Mélasses BEMA Un Produit Alimentaire Naturel... le Jus Pur de la Célèbre Canne à Sucre Barbade. OUI, c'est vraiment ce qu'est la Mélasses BEMA. De la Barbade nous vient ce délicieux produit alimentaire — aussi pur et savoureux, que lorsqu'il fut extrait de la canne à sucre.

MARQUE BEMA MELASSE DES BARBADES "UN PRODUIT PUR — SANS MELANGE"

Lettre à Prosper

Mon cher Prosper, Je t'écris, la semaine dernière, que le fermier doit faire des sacrifices durant la guerre et ne pas abandonner des produits agricoles...

produits, mon cher Prosper, est celui de ton métier; la nourriture. L'acier, le cuivre, l'aluminium, ou le caoutchouc possèdent des substituts; mais la nourriture n'en a point.

Semaine de prévention des incendies

du 5 au 11 octobre

Son Excellence le gouverneur général du Canada a désigné par proclamation, la semaine du 5 au 11 octobre comme semaine de prévention des incendies.

clament, la semaine du 5 au 11 octobre comme semaine de prévention des incendies. Cette semaine fournit tous les ans l'occasion d'attirer l'attention du public sur les pertes énormes que causent les incendies...

comptes-rendus des dégâts et de la dévastation causés par les bombes incendiaires et explosives, et ces récents nous ont frappés d'horreur et d'indignation.

construction de "nids à feu", en négligeant de pourvoir un approvisionnement abondant et infaillible d'eau, ainsi que les moyens nécessaires pour l'utiliser efficacement...

temps indifférents à cette situation. La semaine de prévention des incendies est une semaine spécialement choisie pour appeler l'attention sur l'importance de toutes nos forces à nos puissances qui tentent de nous ravir notre liberté...



Peut-être vos amis ignorent-ils ceci?

Quand les moulins de pulpe et papier sont en pleine activité, nombre de gens en profitent parce que cette industrie achète en quantités considérables les choses ou les services que fournissent ces mêmes gens.

- 1. L'industrie de la pulpe et du papier achète beaucoup d'énergie électrique. Quel en est le coût annuel? 2. Le transport des fournitures et matières premières vers les moulins et l'expédition de la pulpe...

Posez ces questions à vos amis

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PULPE ET DU PAPIER

972 IMMEUBLE SUN LIFE MONTREAL

UNIVERSELLEMENT RENOMMÉS POUR Leur Qualité

- SHERRY SEC 35% esprit de preuve 26 onces80c PAARL TAWNY (Porto) 34% esprit de preuve 26 onces80c BRANDY 78% esprit de preuve 10 onces\$1.05 26 onces\$2.55 40 onces\$3.80

VINS... BRANDIES SUD-AFRICAINS

Plus de 250 ans d'expérience dans la fabrication des vins et une surveillance stricte du Gouvernement assure aux vins et brandies sud-africains une supériorité incontestable.

Tabac à Pipe PICOBAC POUR UNE VRAIE BONNE TOUCHE

AVEC LA MOLSON ÇA COÛTE PAS CHER!



Aujourd'hui, plus que jamais, on dit partout: "Pour moi, toujours MOLSON!"

L'ARMÉE CANADIENNE APRES DEUX ANS DE GUERRE

par Georges Langlois des Relations extérieures de l'Armée

L'Armée canadienne compte à l'heure actuelle environ 470,000 hommes. Il y en a 300,000 dans l'armée active, dont environ 90,000 outre-mer, et 170,000 dans la Réserve.

culièrement depuis la chute de la France, notre armée s'est transformée du tout au tout au point de compter aujourd'hui parmi les plus complètement motorisées et mécanisées du monde.

Cela a été rendu possible par la souplesse et l'excellente organisation de notre petite armée permanente, dont le personnel a pu encadrer et diriger si efficacement les effectifs considérables recrutés en quelques mois.

Nouvelles conditions de guerre Il n'est pas besoin de beaucoup d'explications pour faire comprendre que les opérations de guerre ne ressemblent en rien à celles d'autrefois.

Les méthodes de guerre actuelles ne laissent pas seulement les troupes de l'arrière exposées à des attaques imprévues. Elles exposent toutes troupes, quelles qu'elles soient, à se trouver isolées en nombre plus ou moins considérable.

Ces principes directeurs s'appliquent à l'instruction de la recrue mobilisée pour le service au Canada aussi bien que pour celle du soldat le plus spécialisé des unités motorisées destinées au service outre-mer.

de l'Active comme celles de la Réserve doivent toutes passer par la même période d'instruction élémentaire dont le minimum de durée a été fixé à deux mois, quel que soit le genre de combat à livrer plus tard.

C'est précisément ce qui a fait jusqu'ici la force des armées allemandes; des colonnes, motorisées ou non, isolées au cours d'une avancée ou de tout autre genre d'opérations, ont pu poursuivre leur tâche sous le commandement d'officiers

subalternes ou même de sous-officiers parce qu'elles avaient été préparées à de telles éventualités; tandis qu'on a vu d'autres troupes, parfois plus nombreuses et tout aussi bien armées, se laisser prendre par surprise parce qu'en l'absence d'ordres précis de leur quartier général elles restaient dans l'indécision et ne prenaient ou ne pouvaient prendre aucune initiative.

l'Instruction individuelle du soldat C'est pourquoi l'instruction individuelle du soldat est si importante, et c'est pourquoi cette instruction est faite avec tant de soin dans l'armée canadienne.

commune à toutes les armes, c'est-à-dire à tous les militaires quel que soit le rôle qu'ils soient appelés à jouer plus tard; puis deux mois d'instruction avancée ou spéciale où chacun, la première initiation terminée, se concentre sur l'étude de l'arme ou du corps spécialisé dans lequel il devra combattre.

Voilà, sommairement décrite, la transformation que l'armée canadienne a subie depuis deux ans. Transformation quantitative importante qui ne doit pas être confondue avec la transformation qualitative qui tend à donner à chaque soldat en particulier la supériorité sur tout soldat ennemi qu'il pourra être appelé à combattre.

La T.S.F.

Ici Radio-Canada

"La radio est devenue une espèce d'université populaire qui ouvre toutes grandes ses portes à ceux qui ont la volonté d'apprendre." Le président de la Société.

L'HEURE DOMINICALE

L'Heure Dominicale, aux postes du secteur français de Radio-Canada, le dimanche, 5, à 5 h. 30 du soir, sera diffusée d'Ottawa. A la direction du chœur, le R. P. Jules Martel, O.M.I., directeur de l'Ecole de musique de l'université d'Ottawa.

Programme : Adoramus te, Christe, de Palestrina; Da pacem, Domine, de Paul Laroze; Oremus pro Pontifice, de Mgr L. Refice; A ton autel, Petite Reine, de Chan. C. Boyer. Le chœur.

Mgr Plessis, défenseur de l'Eglise. Causerie du R. P. Paul-Henri Barabé, O.M.I., directeur de l'Ecole Missionnaire des RR. PP. Oblats de M.I. Cap-de-la-Madeleine.

Salve Regina, du 16e siècle; O salutaris Hostia, de André Sala; Inveni David servum meum, de Stehle; Fleurissez, fleurs du Rosaire, de Charles Bordes. Le chœur.

Chronique de l'actualité religieuse par M. Charles Gautier, rédacteur en chef du Droit, d'Ottawa.

Principes gloriosissime, de Palestrina; Ave Maria, de Mélodie du Xie s.; Suavi jugo tuo, de Alfred Bernier, S.J.; Gloire à Toi, O Très Saint Père, de R. Terry. Le chœur.

L'HORAIRE DU JOURNAL PARLE DE RADIO-CANADA

Le tableau qui suit indique l'heure des diverses émissions du journal parlé et des bulletins de Radio-Canada, les jours de semaine et le dimanche. Il est important de garder ce tableau sous les yeux car avec septembre, l'horaire de radio-journal a subi plusieurs changements:

Le dimanche 8 h. 55 à 9 h. du matin, Bulletin de nouvelles.

10 h. 55 à 11 h. du matin, Bulletin de nouvelles.

12.15 à 12.30 (midi), Version française des nouvelles de la B.B.C. 1.15 à 1.25 p.m. Radio-journal. 3.27 à 3.30 p.m. Bulletin de nouvelles.

7.30 à 7.45 p.m. Nouvelles françaises de la B.B.C. 11.00 à 11.15 p.m. Radio-journal.

Du lundi au samedi inclusivement 7.30 à 7.35 du matin, Bulletin de nouvelles. 8.00 à 8.15 du matin, Radio-journal. 9.57 à 10.00 du matin, Bulletin de nouvelles.

12.15 à 12.30 p.m. Version française des nouvelles de la B.B.C. 12.45 à 1 h. p.m. Radio-journal. 3.30 à 3.35 p.m. Bulletin de nouvelles. 6.30 à 6.45 p.m. Radio-journal. 7.30 à 7.45 p.m. Nouvelles françaises de la B.B.C.

8.55 à 9 h. p.m. Bulletin de nouvelles (sauf le samedi). 11.00 à 11.20 p.m. Radio-journal et chronique sportive.

LE ROLE DU CHIMISTE EN TEMPS DE GUERRE

M. Georges Bouchard, sous-ministre de l'agriculture à Ottawa, donnera une causerie à Radio-Canada le mercredi, 8 octobre, à 7 h. 30 du soir, causerie intitulée "From Farmers to Fighters". C'est la deuxième causerie de celles qui ont été

organisées aux postes du réseau anglais de Radio-Canada sur "le rôle du chimiste en temps de guerre". A Montréal, cette causerie sera transmise par le poste CBM.

L'ORDRE DES TRAVAUX DE RADIO-COLLEGE

Des émissions destinées non seulement aux élèves des grandes maisons mais à tous les auditeurs en général. — Des illustrations pour servir aux cours.

C'est le lundi, 6 octobre, à 4 h. 30 de l'après-midi, que commenceront les cours de Radio-College, cette nouvelle tribune créée par Radio-Canada et destinée non seulement aux maisons d'éducation mais à tous les auditeurs en général, à tous ceux qui ont le goût de la culture.

Les travaux portés au programme de cette tribune ont pour objet de vulgariser les diverses branches du savoir, — littérature, histoire, sciences.

L'horaire qui suit, en donnant les titres et sous-titres des travaux présentés, donnera une idée de l'objet que se propose Radio-Canada:

Le lundi, 6 octobre, de 4 h. 30 à 4 h. 45 du soir, "Les lois de la nature", M. Léon Lortie. (Première leçon). Les lois de la nature; initiation à la méthode scientifique, l'art d'observer, de mesurer, de comparer, de classer les faits et les phénomènes. La méthode expérimentale. Exemples tirés de la vie quotidienne. (Citations extraites de Claude Bernard).

de 4 h. 45 à 5 du soir, "La science et la guerre". Cours de sciences donné par M. Louis Bourgoïn. (Première leçon).

Le mardi, 7 octobre, de 4 h. 30 à 5 h. du soir, "Tableaux d'histoire". Cours de M. l'abbé Albert Tessier. "Canada ma patrie".

de 5 h. à 5 h. 15 du soir, "La Cité des Plantes". Initiation à la botanique. Cours donné sous la direction du Frère Marie-Victorin.

Le mercredi, 8 octobre, de 4 h. 30 à 4 h. 45 du soir, "Arts et Artisans". Cours de M. Gérard Morisset. Aperçu sur la sculpture française au XVIIe siècle; matériaux et outils; sculpture royale et paysanne. Illustration: Buste de Coysovax par lui-même.

de 4 h. 45 à 5 h. du soir, "Arts et Artisans". Cours de M. Jules Bazin. Première leçon: l'habitation en général. Matériaux, traditions. Illustrations: a) Charpente de l'église Saint-Ouen de Rouen; b) charpente de la grande salle du château de Sully.

Le jeudi, 9 octobre, de 4 h. 30 à 4 h. 45 du soir, Cours de littérature donné par M. Luc Lacoursière: "Les poètes français du XIXe et du XXe siècles". Aperçu général des écoles poétiques.

de 4 h. 45 à 5 h. du soir, Cours de littérature donné par M. Jean-Charles Bonenfant. "Le théâtre classique, romantique et contemporain." "La situation actuelle du théâtre."

Le vendredi, 10 octobre, de 4 h. 30 à 5 h. du soir, Initiation à la Musique. Cours de M. Claude Champagne. "Exposé de la musique."

A propos des illustrations dont il est question ici, disons que Radio-Canada a fait tirer un nombre limité de plaquettes qui seront fort utiles au cours d'histoire naturelle. Une planche de dessins ainsi qu'un

résumé des explications du professeur accompagneront chacune des vingt-cinq leçons données sous la direction du Frère Marie-Victorin. Cette plaquette se vend \$0.20. On peut se la procurer en s'adressant à "Radio-College", Société Radio-Canada, 1231 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Une série de cinquante illustrations (format 6" x 9") est aussi en vente aux bureaux de "Radio-College", au prix de \$0.50. Ces lithographies aideront à mieux comprendre les cours que donneront MM. Gérard Morisset et Jules Bazin, sur l'histoire de la sculpture, de l'orfèvrerie et de l'architecture au Canada français. Les lithographies représentent pour la plupart des objets d'art religieux, puisqu'en effet l'étude de l'art religieux chez nous sera, en quelque sorte, le thème général des cours que donneront MM. Morisset et Bazin.

Radio-Canada désire faire part aux lecteurs que cette tribune créée, il y a quelque deux ans, c'est-à-dire S.V.P. et suivie avec un si grand intérêt, reprendra l'affiche le lundi, 6 octobre, à neuf heures du soir. Les séances auront lieu tout comme l'an dernier à la Salle Saint-Sulpice où le public est cordialement invité.

L'événement de cette reprise et que les auditeurs ne sauront connaître sans une pensée émue, vu la disparition tragique de quatre collaborateurs de cette tribune, MM. Louis Francoeur, Léo-Pol Morin, l'abbé Wilfrid Morin et Fernand Leclerc, c'est l'acceptation bienveillante de M. Louis Bourgoïn d'agir comme secrétaire et animateur de S.V.P. au cours de la saison qui commence.

Les lecteurs se passeront de toute vaine formule de présentation, car la renommée de M. Louis Bourgoïn, comme homme de science, comme homme de culture, dépasse les frontières de l'université où il professe.

Les noms des membres du jury seront connus le soir même de la reprise de S.V.P. Ils appartiennent à la pléiade des gens du savoir; quelques-uns ont déjà présenté des travaux à Radio-Canada.

Les habitués de S.V.P. à la Salle Saint-Sulpice assisteront à un spectacle en quelque sorte complet car l'émission-bouffe Radio-Rigolo, le même soir, à huit heures, sera diffusée également de la Salle Saint-Sulpice.

Entre les deux émissions, c'est-à-dire de huit heures et demie à neuf heures, l'orchestre de Radio-Canada jouera des airs populaires. Ce concert cependant ne sera pas radiodiffusé.

Que tous donc soient à l'écoute le lundi, 6, à neuf heures du soir, pour la reprise de cette émission à la fois amusante et instructive.

JE ME SOUVIENS

Un sketch portant sur la nécessité de l'instruction

La semaine du dimanche, 28 septembre à Radio-Canada sera plus particulièrement consacrée à l'éducation. On a dit qu'elle marquerait les débuts des émissions de Radio-Canada dont on a déjà parlé ici

même à plusieurs reprises. Le sketch qui passera aujourd'hui, 3, à 9 h. 30 du soir, sous la rubrique "Je me souviens", portera sur la nécessité de l'éducation, sur la responsabilité des parents et l'orientation des petits.

Des jeunes gens veulent s'instruire, répondre à une vocation, après avoir prouvé qu'ils étaient aptes à suivre les cours des grandes écoles, mais voici que leurs parents pour tant capables de les diriger dans cette voie, se désintéressent et même les découragent sous prétexte que les études prolongées constituent une perte de temps et qu'il y a mieux à faire. C'est le tableau que Radio-Canada nous fera des conséquences de ce préjugé de trop de parents, ce soir, sous la plume de Félix Leclerc. Paul Leduc dirigera cette émission.

DEUX COMPOSITIONS DE LIONEL DAUNAIS

Lionel Daunais, à son récital de chant, le mardi, 7 octobre, à 7 h. 45 du soir, chantera deux œuvres qu'il a écrites sur des poèmes de Corinne Simon et de Marie Noël. Edmond Trudel accompagnera au piano. Les œuvres au programme sont:

Femme sensible (Ariodant), de Méhul; La Lettre, de Louis Aubert; Vieille Chanson Espagnole, de Louis Aubert; J'ai brûlé vos lettres d'amour (poème de Corinne Simon), de Daunais; Ronde (poème de Marie Noël), de Daunais.

Pour l'écoute à Montréal, le poste CBM.

FEMME DE 78 ANS ALERTE et VIGOUREUSE

Se porte comme a 48 ans

La vieillesse n'apporte pas inévitablement des douleurs. Quand celle-ci se produit, c'est qu'il y a une raison. Voici la leçon que donne une septuagénaires:

"Depuis 5 ans, je prends des Sels Kruschen et aujourd'hui je ne voudrais plus m'en passer. Je suis âgée de 78 ans et je me porte comme à 48. Je n'éprouve plus la moindre douleur et j'attribue ma bonne santé à des Sels Kruschen. Personne ne me donne mon âge." — (Mme) G.M.

Beaucoup de gens vieillissent avant le temps parce qu'ils négligent un soin hygiénique important — la propreté interne. Mais un jour, ces mêmes gens en viennent à prendre les Sels Kruschen. Et c'est alors, que souvent pour la première fois de leur vie, ils commencent à débarrasser chaque jour leur système des déchets qui peuvent nuire à son bon fonctionnement. Ils se sentent ensuite dispos, heureux et pleins d'entrain.

CONTROLE DES LOYERS AU CANADA Brochure gratuite

contenant les renseignements relatifs aux loyers, au renouvellement des baux, et aux expulsions en tant qu'ils sont affectés par les règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Cette brochure peut être obtenue au bureau du greffier de la cour du magistrat, Saint-Jérôme, ou en s'adressant à l'administrateur des loyers, Ottawa.

Chronique judiciaire

COUPS DE PINCEAU ET JURISPRUDENCE A SAINT-JEROME

Décision intéressante du juge Duranleau sur le peinturage d'un immeuble

Le 5 avril 1940, Richard Hamelin s'engageait, par contrat sous seing privé, à payer à Henri Bertrand \$1,100 pour le peinturage de l'intérieur du nouvel immeuble des Frères des Ecoles Chrétiennes à Val Morin. Cette somme était payable par versements de \$300 tous les quinze jours, et quittance devait en être donnée à la fin des travaux. Bertrand commença donc à peindre le 8 avril 1940, et il termina son entreprise le 27 du même mois. Il avait reçu \$300, ce qui laissait une balance due de \$800.

En vertu du contrat entre les deux parties, le demandeur devait cimenter tous les joints, donner trois couches de peinture partout dans la maison, et une couche de shellac et une couche de vernis à toutes les boiseries. Ceci n'aurait pas été fait, et le défendeur évalué à \$247 la "mal-foçon" du demandeur.

Disons de suite que le dernier coup de pinceau s'est donné à Saint-Jérôme devant l'honorable juge Alfred Duranleau. Après enquête, ce tribunal a rendu un jugement autorisant le défendeur à garder un montant de \$101.90, mais de payer au demandeur la somme de \$706, avec intérêts depuis l'assignation et avec dépens, chaque partie devant payer ses frais d'enquête. Il est intéressant de donner les conclusions de ce jugement. On voit que parfois la magistrature est obligée d'étudier les moindres détails de l'exercice d'un métier:

"Le demandeur s'est mis immédiatement à l'oeuvre et le 27 avril 1940, les travaux de peinture entrepris étaient terminés, écrit le juge Duranleau.

"A la fin de l'ouvrage, le défendeur a payé au demandeur un acompte de \$300.00 et il a déposé avec sa défense \$560.40, plus les frais et il a refusé de payer \$247.50, en alléguant des malfaçons pour ce montant dans les travaux du demandeur.

"Le défendeur a-t-il réussi à établir ces mal façons... "D'après le sous-contrat, les matériaux étaient fournis par le défendeur;

"En ce qui concerne les 990 verges de joints cimentés, environ 80% de ces joints (790 verges), d'après la preuve, n'ont pas une apparence satisfaisante; mais il serait injuste d'en faire porter toute la responsabilité au demandeur;

"L'apparence peu satisfaisante de ces joints est due, dans la proportion d'environ 40%, au mauvais posage du défendeur;

"De plus, le ciment fourni par ce dernier, au demandeur était vieux, difficile à poser et impropre à ce travail; sur les plaintes du demandeur, le défendeur a promis de lui en fournir d'autre et ne l'a pas fait, se contentant de laisser faire l'ou-

vrage avec le dit ciment défectueux; le défendeur aurait même négligé de fournir au demandeur, malgré les demandes de ce dernier, pour une bonne partie des travaux, un papier sablé convenable pour le polissage du ciment; le défendeur a négligé et refusé d'en fournir, se contentant, encore, d'un polissage fait avec le papier sablé usagé que les employés du demandeur pouvaient trouver dans les déchets de la construction.

"La mauvaise apparence des joints, dans une proportion de 25 p.c., doit être attribuée au ciment et au papier sablé impropres fournis par le défendeur lui-même;

"Le demandeur ne serait donc responsable de la mauvaise apparence des joints que dans une proportion de 35 p.c., savoir: 278 1/2 verges de joints à 10 cents = \$27.65.

"Quant aux prétendues mal façons dans la peinture: il incombe au défendeur de les établir à la satisfaction de la Cour.

"Le demandeur avait entrepris de donner trois couches de peinture avec les matériaux fournis par le défendeur, lesquels consistaient en une poudre "idéale", pour la première couche et en de la peinture toute préparée pour les deux autres couches.

"De ses employés étaient des peintres compétents;

"La poudre "idéale" a été préparée et posée suivant les instructions données, pour le défendeur, par le représentant de la compagnie qui manufacture ce produit.

"Les deux autres couches ont été posées.

"Les mal façons dont on se plaint consisteraient en ce que, à certains endroits, la peinture serait tachée et les coups de pinceaux seraient apparents.

"Il est admis que la peinture verte est l'une des peintures les plus difficiles à poser; l'expert du demandeur a soutenu, sans être contredit catégoriquement, que, avec cette peinture, une quatrième couche est nécessaire pour faire un ouvrage parfait et que pour un ouvrage de trois couches le travail du demandeur était satisfaisant. La preuve est contradictoire et dans l'appréciation de cette preuve, il faut tenir compte du fait que l'expert du défendeur, l'architecte David, est celui qui a fait les plans, devis et spécifications et qui a eu la surveillance des travaux pour les propriétaires. Le demandeur, lui, par son sous-contrat, ne s'est pas engagé à faire les travaux de peinture suivant les plans, devis et spécifications;

"D'ailleurs, l'ouvrage du demandeur n'était pas si mauvais puisqu'à un moment donné, le dit architecte

surveillant a demandé au demandeur de reprendre son travail dans quatre ou cinq pièces de l'édifice, (ce qui fut fait), reconnaissant par là, que le reste des travaux était acceptable.

"Serait-il juste, dans les circonstances, de mettre entièrement à la charge du demandeur les travaux de réfection exigés par le défendeur: une quatrième couche de peinture partout... La Cour ne le croit pas.

"Une quatrième couche de peinture, non entreprise par le demandeur, étant utile sinon nécessaire dans tous les cas, il y aurait, jusqu'à un certain point, enrichissement du défendeur aux dépens du demandeur; il est acquis au débat, que le demandeur avait à son emploi certains peintres incompetents et il convient d'attribuer à cette incomptence environ 50% des travaux exigés pour parfaire la peinture proprement dite du demandeur, la créance du demandeur sera, en conséquence, réduite de \$201.90, savoir: 174.25 pour peinture et \$27.65 pour joints cimentés.

"Considérant qu'un entrepreneur-général ne peut se plaindre de la mauvaise apparence des joints en ciment faits par un sous-entrepreneur lorsque cette apparence est due au mauvais posage du fond fait par lui-même, et à la défectuosité des matériaux fournis par lui, lorsqu'il les a laissés employer, malgré les protestations du sous-entrepreneur.

"Considérant que le défendeur a établi, en partie, les allégations essentielles de sa défense et que le demandeur a justifié partiellement les articles de sa réponse.

"Considérant que l'enquête du défendeur a été utile à la cause et qu'en conséquence, il serait injuste de lui faire supporter tous les frais de la preuve.

"Par ces motifs déclare les offres du défendeur insuffisantes; déclare qu'il y a eu mal façon dans les travaux exécutés par le demandeur jusqu'à concurrence de \$101.90; autorise le défendeur à retenir ce montant et le condamne en conséquence à payer au demandeur la somme de \$706 avec intérêts depuis l'assignation, et aux dépens, chaque partie devant payer ses frais d'enquête. C. S. No 6.984. District de Terrebonne.

Autorités citées

Par le demandeur: Quinlan vs Morrison, 23 B.R. 481.

Par le défendeur: Chevalier vs Tompkins, 48 C. S. 53; Bleury Concord vs Archambault, 27 R. P. 437; Castle et autres vs Robinovitch, 25 R. L. 264; Lauzon vs Richer, 22 R. P. 390; Fontaine vs Larivée, 38 R.L. 140; Bourassa vs Bourassa, 22 R.P. 301; Quinlan vs Morrison, 23 B.R. 481.

VIN ST PIERRE. Vin canadien d'une qualité et d'une valeur vraiment excellentes, le Vin St-Pierre est fabriqué spécialement pour satisfaire les préférences des gens du Québec. TYPES PORTO ET SHERRY 36 onces, 45¢ - 40 onces, 70¢ Cruche d'un gallon - \$2.05. Chateau Gai Wines LIMITED FABRICANTS DU OLD NIAGARA, TYPES PORTO ET SHERRY

BLACK HORSE Qui, certain! Elle est douce et savoureuse. L'OEUVRE DE CINQ GÉNÉRATIONS DE MAÎTRES BRASSEURS. La meilleure BIÈRE au Canada.

On Va Mouiller Ça! Vite Une Bonne DOW La Bière de Bon Gout.

LA VERITABLE VENTE

1

SOU

La vente Rexall

aura lieu les

22 - 23 - 24 et 25 octobre '41

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

La mieux assortie du district

339, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Voisin du marché

Téléphones : 558 et 559

FLEURS pour toutes occasions

Chocolats LAURA SECORD et BETTY ANN

WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant

Liste des bureaux de vote pour l'élection de lundi

- Arrondissement No 1: Dupras, P.-E., 666, rue Labelle. No 2: Labadie, Pierre, 563, rue Fournier. No 3: Giroux, Wilf., fils, 505, rue Fournier. No 4: Robert, Dame Ludger, 235, avenue du Palais. No 5: Hôtel de ville, 280, rue Labelle. No 6: Hôtel de ville, 280, rue Labelle. No 7: Racine, Donat, 50, rue Labelle. No 8: Desjardins, J.-Henri, 56, rue Saint-Georges. No 9: Lalonde, Amédée, 2, rue Laviolette. No 10: Desjardins, Jos., 100, rue Laviolette.

Belle fête au camp militaire de Saint-Jérôme

A l'occasion du 1er anniversaire de l'ouverture du camp — Mgr J.-B. Bazinet célèbre la messe — Festival sportif des mieux réussis.

Samedi et dimanche, derniers, le camp d'instruction militaire de Saint-Jérôme a magnifiquement célébré le premier anniversaire de sa fondation.

Le programme de ces fêtes, que l'Avenir du Nord a publié la semaine dernière, a été suivi et fort bien exécuté. Voici ce programme, dans les grandes lignes.

Dans la matinée de samedi, à huit heures, parade d'ouverture

dans les rues de Saint-Jérôme; à neuf heures, début du festival sportif; à midi, lunch; dans l'après-midi, à 1 h. 15, seconde parade dans les rues de Saint-Jérôme; 2 h. 30, reprise du festival; 4 h. 30, réception au mess des officiers; 5 heures, réception au mess des sergents; 5 h. 30, dîner; 8 heures, soirée récréative, danse, chant, musique, concours de danse; 10 h. 30, distribution des prix du festival; 11 heures, réveillon.

Dimanche, la journée a débuté par une messe célébrée à 10 h. 30, dans la salle des exercices du camp (Manège Ralston), par Mgr J.-B. Bazinet, P.D., curé de Sainte-Agathe-des-Monts. M. l'abbé P. Constant, principal de l'école normale de Saint-Jérôme, a prononcé un fort éloquent sermon.

Durant la cérémonie, le chœur des soldats du camp s'est fait entendre, sous la direction du capitaine l'abbé J.-A. Lalonde, aumônier. Le lunch a été servi à midi et a été suivi d'une partie de balle molle. A 5 heures, le lt-colonel J.-E. Lévesque, E.D., commandant par interim du camp, et les officiers ont reçu à leur mess. Parmi ceux qui ont pris part à ces fêtes on remarquait l'honorable Hector Perrier, député de Terrebonne à l'Assemblée législative et secrétaire provincial, et Mme Perrier; M. Alfred Chénier, maire de Saint-Jérôme; M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne aux communes, et Mme Bertrand; le colonel Léopold Chevalier, V.D., commandant de la 10e brigade d'infanterie et Mme Chevalier; le lt-colonel Eugène J. Nantel, E.D., commandant par interim du centre d'instruction élémentaire de Valleyfield, et Mme Nantel; le lt-colonel Joseph Brossseau, V.D., commandant du 2e bataillon du régiment de Maison-Neuve; le major J.-A. Spickler, commandant par interim du régiment de Châteauguay, et Mme Spickler; le major Hervé Chapdelaine, représentant le centre d'instruction de Hull; le major Paul Bastien, palembre au camp de Saint-Jérôme, et Mme Bastien; le major et Mme Jean Telmosse.

Nous avons également reconnu le capitaine et Mme Germain Bock, les capitaines R. Vincent, M. Mackay et R. Dupuis, le lieutenant et Mme Georges Brossseau, les lieutenants René de Cotret, R. Brown, W. Major, L.-P. Laplante, J.-C. Petitclerc, Jr., J.-P. Denis, J.-R. Beaulieu, G. Oulmet, Paul Prévost, R. Chartrand, Maurice Cadotte, P. Barot et nombre d'autres.

Chez les sergents

La réception au mess des sergents a eu lieu sous la présidence du sergent-major régimentaire Lucien Robitaille, du régiment de Maison-Neuve. A ses côtés on remarquait le sergent quartier-maître régimentaire R. Lareau, les sergents quartiers-maîtres J.-E. Malouin et A.-J. Chrétien, W.-N. Peterkin et W. Plumpton, les sergents-majors de compagnie R. Couvrette, A. Barré, A. Telmosse, C.-J. Pigeon, P. Thérien, J.-R. Prud'homme, les sergents quartiers-maîtres de compagnie J.-H. Thérien, A. Groulx, J.-P. Soumis et L. Trinque.

L'hôtellerie "Sun Valley Farm" rasée par le feu

Vendredi soir dernier, un violent incendie a détruit le bâtiment principal de l'hôtel "Sun Valley Farm", sis à environ trois milles du village de Val-Morin, au pied du mont Fitzgerald.

L'incendie, dont on n'a pu déterminer la cause exacte mais que l'on croit attribuable à une cigarette allumée oubliée, a pris naissance vers minuit, vendredi soir, alors qu'il y avait à l'hôtel M. Raoul Clouthier, le propriétaire, dont l'adresse à Montréal est 5600, rue Sterling, Mme Clouthier, René et Robert Clouthier, leurs fils, ainsi que Miles Léa Paquette, la cuisinière, et Mlle Laurette Fitzgerald, une servante.

Ce furent les cris de Mme Clouthier qui donnèrent l'alerte à M. Clouthier et à ses fils. Ne connaissant pas le sort de Miles Paquette et Fitzgerald, et ne pouvant les rejoindre par l'escalier en flammes, M. Clouthier demanda à l'un de ses fils de seller un cheval afin d'alerter les voisins et à l'autre d'utiliser un boyau et d'arroser les bâtiments voisins pour éviter une conflagration générale, cependant que lui-même courait dans une remise chercher une longue échelle de 30 pieds pour l'appliquer près des fenêtres des chambres où logeaient Miles Paquette et Fitzgerald.

En revenant, il trouva au pied du mur, Mlle Paquette étendue par terre, inconsciente. Celle-ci avait saisi un câble pourvu de noeuds apposé à une fenêtre supérieure précisément en cas d'incendie et s'était laissée glisser, mais à cause des horribles brûlures qu'elle avait reçues et à cause aussi de ses poids — elle pesait 230 livres — ses forces l'abandonnerent et elle tomba d'une hauteur de 20 pieds, se brisant une jambe.

Mlle Paquette fut immédiatement transportée à l'hôpital Notre-Dame où les médecins tentèrent vainement de lui conserver la vie.

Les efforts faits par les voisins, qui étaient accourus sur les lieux pour sauver l'hôtel, furent futiles. En moins de deux heures, il ne restait que des ruines fumantes.

La construction de "Sun Valley Farm" avait été commencée, il y a deux ans, et le bâtiment principal qui a été rasé ne datait que de l'an dernier. Les dépendances et les écuries ne furent pas touchées par les flammes.

C'était un endroit très fréquenté par les touristes et surtout par les fervents du ski à cause de la beauté du site.

Les dommages matériels sont évalués à plus de \$25,000 dont une partie seulement est couverte par les assurances.

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, remorque d'emploi, objets perdus, etc., etc. TARIF: 2 sous le mot, minimum 40c, 3c insertions pour \$1.00.

LOGEMENT CHAUFFÉ A LOUER 4 appartements avec frigidaire et poêle électrique. S'adresser à 295 rue Saint-Georges, App. 3, Saint-Jérôme. 12-15-26-3-C.

POELE ELECTRIQUE "HOTPOINT" A VENDRE Fini porcelaine, blanc et gris-bleu, moderne en très bon état, 4 ronds, fourneau automatique et réchaud, à vendre cause de déménagement. S'adresser à 303, avenue Parent, Saint-Jérôme.

"Femmes ou HOMMES ayant bonne personnalité, aimant le travail peuvent réaliser salaire intéressant chaque semaine en vendant les Produits "JITO". Offrons 200 nécessités domestiques: Articles toilette, remèdes famille, etc. y compris THE, CAFE. Trente jours d'essai SANS RISQUE. Prenez informations immédiatement: JITO 1435 Montcalm, Montréal. 19-26-3-10-C.

PERSONNE DEMANDEE Personne active (Homme ou Femme) demandée pour route Watkins rémunératrice. Commerce stable, permanent. Accords crédit libéral. Vous approvisionnons et vous donnons entraînement complet. Substantiel revenu dès le premier jour. Chance exceptionnelle. Adressez-vous immédiatement à M. Monette, 2177, rue Masson, Montréal. 19-26-3-10-C.

On demande des reprises d'expérience dans le triest. S'adresser à L'Association Textile Co., Ltd., rue Scott, Saint-Jérôme. 19-26-3-C.

HOMMES DEMANDES Moteurs et journaliers demandés. Position permanente. S'adresser à M. I. Viav et Fils, Saint-Jérôme, Tél. 129. 26-3-C.

Jeune femme prendrait chambre avec ou sans pension, comme "paying guest", du mardi au vendredi, dans famille distinguée. Tél. 310, Saint-Jérôme, ou 3865, Northcliffe, Montréal. 3-P.

Opératrices sur machine à coudre Singer demandées immédiatement. Expérience requise. S'adresser à The Regent Knitting Mills Ltd., Saint-Jérôme. 3-C.

Le sous-lieutenant Alain Gravel, speaker au poste CKAC et Mme Georges Layton, de la Légion canadienne, ont causé une agréable surprise, samedi soir, en arrivant au camp avec plusieurs artistes de Montréal. Ils étaient accompagnés du capitaine N. Southward, des services auxiliaires du district militaire No 4. Le spectacle a été réussi à souhait, de même que les concours de danse. Un goûter a été servi à l'assistance.

Nouvelles de Saint-Jérôme

Affaires municipales

ELECTIONS

Lundi dernier, trois mises en nomination ont eu lieu pour trois sièges de conseiller municipal de la ville de Saint-Jérôme.

M. Antoine Vaillancourt a été élu sans opposition pour succéder à M. Michel Prud'homme qui n'est pas présenté de nouveau.

M. Joseph Forget a aussi été élu sans opposition pour remplacer M. Chs Aubry qui n'a pas brigué les suffrages.

MM. Arthur Desjardins et Albert Richer se disputent le siège de M. Arthur Lapointe qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

La votation pour ce siège aura lieu lundi.

M. Arthur Desjardins, homme d'affaires d'expérience, est le président de la commission scolaire de la ville. Son adversaire et lui sont deux honorables citoyens. Nous croyons, toutefois, que la présence de M. Arthur Desjardins à l'hôtel de ville serait fort utile, surtout dans les circonstances présentes.

M. Antoine Vaillancourt jouit d'une excellente réputation dans notre ville. Il a fait partie du conseil municipal, il y a quelques années, et il fut un bon administrateur. Par son bon sens, son jugement, son large esprit public et sa prudence, il pourra rendre de grands services à la ville.

Nous espérons que M. Joseph Forget saura aussi prouver l'intérêt qu'il prend au bien général de la ville de Saint-Jérôme.

Aux dernières nouvelles, les anciens échevins qui se sont balladés en Gaspésie n'avaient pas produit le rapport de ce voyage d'études (?).

Sans répondre à nos questions si plausibles concernant ce fameux voyage et bien d'autres l'administration municipale qui en est responsable persiste à garder le silence. Ce qui veut dire qu'elle se moque de sa réputation comme de l'opinion des contribuables.

Tout ce que nous savons c'est que le maire et deux conseillers ont remboursé au trésor municipal l'argent reçu par eux pour leur voyage de la Gaspésie.

Ce que nous savons encore c'est que l'un des conseillers-promoteurs a, depuis, repris les \$200, qu'il avait remboursés.

Ce que nous savons encore c'est que le conseiller Arthur Lapointe est sorti de l'hôtel de ville en gardant dans son pocket-money les \$200, reçus à même les fonds publics pour aller voir la Gaspésie. Ces choses doivent être notées.

THEATRE REX Saint-Jérôme

Vendredi et samedi 3 et 4 octobre

Don Ameche, dans "KISS THE BOYS GOODBYE"; aussi William Boyd, dans "HIDDEN GOLD".

Dimanche, lundi et mardi 5, 6 et 7 octobre

Jeanette MacDonald et Nelson Eddy dans "ROSE MARIE"; aussi Red Skelton, dans "WHISLING IN THE DARK".

Mercredi et jeudi 8 et 9 octobre

Charles Boyer et Gaby Morlay, dans "LE BONHEUR"; aussi Mona Goya, dans "CAVALERIE LEGERE".

A Sainte-Adèle

M. Emilien Aubert, de Sainte-Adèle, qui vient de terminer sa deuxième année d'études médicales à l'université de Montréal, s'est inscrit récemment pour suivre des cours de perfectionnement en bactériologie à l'université de Montréal.

Hommes de 30, 40, 50 ans

VOULEZ-VOUS AVOIR DE L'ENTRAÎNEMENT? Essayez les Comprimés Toniques Otrex. Contiennent toniques, stimulants, et éléments fournis par les huîtres—aident les hommes qui ont passé 30, 40 ou 50 ans à avoir une vigueur normale. Format de présentation, 35c. Essayez-les aujourd'hui. En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Accroissement des ventes de Goodyear

Dans une lettre adressée aux actionnaires en même temps que le dividende trimestriel, le président de Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Ltd, M. A.-G. Partridge, dit ce qui suit:

"Les ventes de votre compagnie durant les neuf premiers mois de l'année courante ont augmenté notablement en comparaison de celles de la même période en 1940. "Depuis le début de l'année, nos trois usines fonctionnent presque à plein rendement et notre chiffre d'affaires considérable a accru nos bénéfices d'une façon très satisfaisante, même si nous travaillons de plus en plus pour le compte du gouvernement et malgré la forte hausse des taxes".

Les Quarante Heures

Les prières des Quarante Heures auront lieu, en notre église paroissiale, les 23 et 24 octobre.

Pour notre hospice

Mercredi dernier, c'était la "Journée de la livre" au profit de l'hospice des Soeurs Grises.

La population a généreusement répondu à cet appel.

Les dévouées Soeurs Grises se disent satisfaites du résultat. Elles ont reçu \$199 en argent et divers articles dont on fait actuellement l'évaluation.

Nous donnerons plus de détails, la semaine prochaine.

La visite paroissiale

MM. les vicaires termineront demain, la visite paroissiale de la ville. La semaine prochaine, nous donnerons un rapport au sujet de cette visite.

A la messe de neuf heures

Le dimanche, 28 septembre dernier, à la messe de neuf heures, le programme de chant suivant a été exécuté: Ave Marie, de M. Hauptmann; Ave Verum, de A. Adam. Soliste: M. Eugène Richer. A l'orgue: Madame Eugène Richer.

A la grand-messe

Le dimanche, 28 septembre dernier, à la grand-messe paroissiale, la chorale a interprété la messe à 3 voix de M. l'abbé C. Boyer, ainsi que le cantique "Honneur aux Saints martyrs" extrait du recueil du Révérend Père C. Latour.

Réunion du cercle Sainte-Paule

Le 6 octobre

La première réunion du cercle Sainte-Paule aura lieu, au Foyer de N.-D. du Bon Conseil, lundi, le 6 octobre prochain. Elle sera précédée du Salut du Saint-Sacrement qui sera donné, en la chapelle du Foyer, à 7.45 heures.

Une causerie sur "Le rôle de la jeune fille dans l'Action catholique" sera donnée par M. le curé Emile Dubois, de Saint-Jérôme. Il y aura en outre, commentaires de l'Evangile "Le grain de sénevé", par Mlle Simone Allard, et "Définition du cercle d'études", par Mlle A. Bélanger.

Les jeunes filles qui désirent faire partie du cercle sont priées de s'adresser à la directrice ou à la présidente du cercle.

Cours d'art culinaire à l'Ecole ménagère le 8 octobre

Le premier cours d'art culinaire, à l'Ecole ménagère, de Saint-Jérôme, sera donné mercredi, le 8 octobre prochain, à 2.30 p.m., et à 7.30 hres, le soir.

Ce cours réserve d'agréables surprises aux dames désireuses de confectonner elles-mêmes leurs mariages; il leur apprendra aussi à préparer, de façon élégante et savoureuse, les salades les plus variées avec les fruits et les légumes de la saison.

Menu

Salade Bienvenue, Jus de raisin, Marmelade aux tomates jaunes, Concombes murs marinés, Catusp aux tomates, Betteraves à la mayonnaise, Aubergines farcies.

Un événement sportif

EXHIBITION de chevaux sauteurs à l'aréna Saint-Jérôme, samedi après-midi, 4 octobre, à 1 hre.

Le plus grand spectacle du genre jamais présenté dans les Laurentides. Plus de 35 chevaux y prendront part.

ATTRACTION SPECIALE: Chevaux de courses de Roland Pauzé, Jos. Forget, Eugène Savage et Aimé Bouvrette. Tambours et clairons du camp militaire.

Entrée: 50c; enfants: 25c. BILLETS en vente chez Paul Lafrenière, 205, rue Labelle, téléphone 254.

IMPORTANT: Intermission pour le souper et billet de l'après-midi valable pour le programme de la soirée.

Au camp militaire

Nouvelles recrues

645 autres jeunes gens du district militaire No 4 (Montréal) sont partis pour aller commencer ou poursuivre leur instruction militaire obligatoire dans les centres d'entraînement de Huntingdon, Valleyfield, Saint-Jérôme, Joliette et Sherbrooke. Sur ce nombre, 240 ont déjà fait un mois d'entraînement. Les autres sont appelés en service pour la première fois. Il est entendu que ces jeunes gens, une fois leur entraînement terminé, resteront en service actif au Canada ou dans ses eaux territoriales, à moins qu'ils n'aient préféré passer dans l'aviation ou la marine ou encore passer dans le service actif outre-mer.

LE LT-COL NANTÉL REVIENT AU CAMP DE SAINT-JÉROME

Le lieutenant-colonel Eugène Nantel quittera dans quelques jours le centre d'instruction de Valleyfield pour revenir à celui de Saint-Jérôme qu'il commandait auparavant.

Il aura pour successeur à Valleyfield le lieutenant-colonel J. Lévesque, actuellement à Saint-Jérôme, qui commandera temporairement au camp qui vient de lui être assigné.

COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST AVOCATS 160, avenue Parent SAINT-JEROME Me JOSEPH FORTIER Me HENRI PREVOST Téléphones : 258 - 201 - 35

AVOCAT LEGAULT & LEGAULT AVOCATS et PROCUREURS L.-L. LEGAULT, K.C. FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B. Tél. 60 295 rue Main LACHUTE GUY LEGAULT, B.A., LL.B. 10 ouest, rue Saint-Jacques MA. 3866 - Montréal

AVOCAT Paul Larose, L.L.B. 128 rue Blainville SAINTE-THERESE Téléphone 50

NOTAIRE ROLAND GADBOIS 333, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

ARGENT A PRETER A Sainte-Agathe Retour inopiné — Avec les dernières feuilles mortes et les premières morsures du froid, votre reporter revient vous faire sa chronique hebdomadaire et discuter avec vous des us et coutumes de la gent agatheuse. Espérons que vous aurez pour lui la même indulgence qu'avant les vacances. Et surtout, ne le laissez pas en panne! Fournissez-lui régulièrement de la copie. N'oubliez pas qu'il est à votre disposition en tout temps. Téléphonez à Sainte-Agathe 202 ou rendez-lui visite au numéro 68 de la rue Principale. Il saura vous renseigner... et mettra au point vos comptes-rendus, qui paraîtront la semaine même dans l'Avenir du Nord, à condition qu'ils lui parviennent avant midi, le mercredi. Qu'on se le dise!

M. Ernest Bélisle à son dernier repos Ces jours derniers, eurent lieu, à Sainte-Agathe-des-Monts, les funérailles de M. Ernest Bélisle, décédé à l'âge de 65 ans. M. Bélisle fut maire de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts durant de nombreuses années. Il cumula aussi les fonctions de président de la Commission scolaire de Sainte-Agathe et préfet du comté de Terrebonne. Outre son épouse, le défunt laisse huit filles: Mmes W. Hollet (Germaine), M. Giroux (Colombe), A. Ratelle (Jacqueline), Mlles Agathe, Annette, Jeanne-Arc, Célie et Laure Bélisle. Remarqués aux funérailles: l'honorable Athanase David, sénateur; l'honorable Hector Perrier et M. Lionel Bertrand, députés de Terrebonne. Nos plus sincères condoléances à la famille.

Compagnons de Chasse: VOTRE FUSIL et le Gin de Kuyper. La véritable saveur de Hollande vous procurera une sensation de satisfaction et de chaleur après une dure journée dans le bois. 10 ONCES, \$1.05; 26 ONCES, \$2.40; 40 ONCES, \$3.45. Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de John de Kuyper & Son, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

GIN de KUYPER MAISON FONDÉE EN 1695. C.-A. LORRAIN & Fils ASSURANCES GENERALES. Vendeurs autorisés des Autos Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile. Tél. No 58 — Saint-Jérôme Bureau existant depuis 40 ans.

Pour vos réparations, matériaux de construction, plomberie, peinture, etc. ALLEZ A LA FERRONNERIE ALFRED LANGLOIS LIMITEE 473 LABELLE Tél. 54 SAINT-JEROME

Embassy RARE OLD LIQUEUR WHISKY. Mélange et embouteillé au Canada. 13 oz. \$1.40 - 25 oz. \$2.60 - 40 oz. \$4.15

THE Grand Macnish SCOTCH WHISKY. DISTILLÉ MÉLANGÉ ET EMBOUTÉILLÉ EN ÉCOSSSE 25-27 oz. \$3.85 - 40 oz. \$5.50

Corby's ORANGE LIQUEUR GIN. DISTILLÉ MÉLANGÉ ET EMBOUTÉILLÉ AU CANADA 25-27 oz. \$3.35 - 40 oz. \$3.50

HILLS & UNDERWOOD LONDON DRY GIN. DISTILLÉ ET EMBOUTÉILLÉ AU CANADA 25 oz. \$2.30 - 40 oz. \$3.50

Wiser's OLD RYE. EMBOUTÉILLÉ EN ENTREPÔT AU CANADA 10 oz. \$1.05 - 25 oz. \$2.50 - 40 oz. \$3.80